



Demande de divorce et infidélité

Par **Melespere**, le **23/10/2010** à **17:36**

Bonjour,

c'est un grand pas pour moi que de poser une question sur ce type de forum et c'est la première fois que je pense au divorce depuis 2 ans que mon mari m'a quitté.

D'abord je suis très étonnée de voir le terme "infidélité", puisque je pensais que l'adultère ou le fait d'abandonner le domicile conjugal pour vivre avec une autre personne, n'était plus une faute. Je n'ai d'ailleurs pas fait constater son départ.

Ensuite je vais essayé d'être courte et claire. Mon mari m'a donc laissé avec les enfants (7 ans et 2,5 ans à l'époque, cad en novembre 2008).

Depuis j'ai déménagé avec mes petits, lui aussi. Il vit avec une autre.
Nous avons une maison en commun, qui est en vente.

Il me rembourse la moitié du prêt de la maison + la moitié des charges qui y incombent, ainsi qu'une pension de 300 euros pour les enfants.

Il prend les enfants 1 we sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Il reste très honnête financièrement et matériellement ("la moindre des choses comme il dit lui-même").

Je n'ai pas forcément envie de divorcer et lui même n'en parle pas.

Quels risques ai-je à ne pas le faire ?

Ormis le fait de ne pas être "libre" civilement.

Ne serait-ce pas plus pratique de divorcer une fois la maison vendue (mais il me semble qu'il la vend "à reculons") ?

Et quels risques ai-je si c'est moi qui fait la demande ? J'ai été lâchement laissée, j'ai souffert

énormément, si en plus ça doit se retourner contre moi !!...

Merci beaucoup si vous pouvez m'apporter des éléments

Par **mimi493**, le **23/10/2010** à **18:59**

L'adultère n'est plus une faute exclusive du divorce mais reste une faute (ça veut dire que l'adultère peut être excusée par une faute de l'autre, selon le contexte) idem pour l'abandon du domicile conjugal. Seul celui qui subit la faute peut l'invoquer pour contraindre au divorce

Au bout de deux ans de séparation, celui qui veut divorcer peut y contraindre l'autre, quels que soient les torts de chacun.

Vous devez divorcer car :

- vous restez solidaire des dettes
- il peut vous faire un constat d'adultère (c'est ahurissant mais on a une jurisprudence de cassation où une femme battue, duement constaté, s'est tirée et a refait sa vie. Le mari a obtenu le divorce aux torts exclusifs de la femme pour adultère, parce que la faute du mari, les coups, avait cessé et n'excusait donc pas l'adultère qui a commencé après le départ de la femme donc après la fin des violences)
- si vous décédez, sans testament, un quart de vos biens iront à votre mari et non aux enfants (et ensuite, s'il se remarie, une partie de vos biens ira à la nouvelle épouse en succession)

L'idéal serait un divorce par consentement mutuel puisque tout semble aller pas trop mal entre vous.

Par **Melespere**, le **23/10/2010** à **19:59**

si je vous suis, il pourrait faire un constat d'adultère alors que c'est lui qui est parti avec une autre à l'origine !!! Mais on va où là !!

Et je vous explique juste le contexte : pendant longtemps j'ai espéré qu'il revienne ; ce qui m'a fait croire ça, c'est que les premiers mois de son départ, on habitait encore pas loin l'un de l'autre, et malgré sa nana (excusez le terme) nous avons conservé une relation, risquée certes, mais quand on aime...donc je ne voulais pas parler divorce, et lui non plus.

Aujourd'hui il n'en parle pas encore. Et honnêtement, je suis fatiguée qu'une fois encore ce soit la femme qui ait les hum... de faire les démarches alors qu'à l'origine je n'ai pas voulu tout ça ; j'ai même été longtemps à être capable de passer l'éponge (peut-être un peu naïve, puisqu'il certifie encore ne s'être mis avec elle qu'une quinzaine de jours après son départ, elle l'attendait paraît-il !). Il m'arrive encore de penser que "on sait jamais, divorce ou pas qui sait si on ne sera pas de nouveau ensemble un jour".

J'ai simplement l'impression que ça les arrangerait que je fasse tout.

Bon comme j'ai dit dans mon autre question, c'est pas le bureau des pleurs ici.

J'admets que pour me protéger moi et mes enfants, il faudrait que je le fasse en somme ; que je mette de côté mes sentiments d'adulte.

Et tout se passe pas trop mal entre nous pour les enfants oui ; mais dès que ça devient trop bien justement, il faut qu'il trouve quelque chose à me reprocher et ça part en vrac, on se braque ; j'essaie toujours d'arranger les choses, d'arrondir les angles, mais j'en ai un peu marre de faire le roseau sous le vent. Et quand je me "rebelle", 5 j après, il est tout miel !! ... Je crois que c'est encore instable pour arriver à parler divorce par consentement mutuel. Il aurait peut-être fallu le faire dès le départ mais j'étais dans un tel état de désespoir, tellement accro que j'en étais incapable et lui ne supportait pas de me voir comme ça.

Mais vous n'avez pas répondu sur la question de la maison, ce serait quand même mieux qu'elle soit vendue avant ?

Merci, bonne soirée

Par mimi493, le 23/10/2010 à 20:21

Je vous cite un cas de jurisprudence de cassation donc c'est comme ça.
Vous faites ce que vous voulez mais vous devez apprendre à agir en fonction de votre intérêt plutôt que contre l'intérêt de votre mari.

Pour la maison, elle peut se vendre dans le cadre de la dissolution de la communauté